

Municipales 2020/ 1^{er} tour

La triste réalité de l'actualité a chassé les résultats du 1^{er} tour des élections municipales et n'a pas permis de les analyser. Au premier tour des élections municipales, ce sont 30 125 villes sur 35 000 communes de France dans lesquelles les équipes municipales sont désormais élues. **Il s'agit donc de 85% des villes de France.**

Même si les élections des maires au sein des conseils municipaux n'ont pas eu lieu, on peut estimer que malgré le **fort taux d'abstention (55,6%)** dû pour une grande part à la situation quelque peu ubuesque de cette élection, parmi les **272 villes de plus de 30 000 habitants**, c'est :

- 117 élus au premier tour soit 43% des villes de plus de 30 000 habitants
- Tous les élus du 1^{er} tour dans ces villes sont des maires sortants, en dehors de Gérald DARMANIN à Tourcoing
- Sur les 42 villes de plus de 100 000 habitants, 6 maires ont été élus dès le premier tour à Angers, Toulon, Caen, Montreuil, Boulogne-Billancourt et Reims.
- Sur les 117 élus, 14 sont des femmes

Résultat par familles politiques

Les Républicains

Fort d'un solide ancrage local depuis la vague bleue de 2014, le parti de droite et du centre conforte ses résultats de 2014 avec 34 élus LR sortants dans les villes de plus de 30 000 habitants élus au premier tour. LR voit nombre de ses maires sortants réélus dès le premier tour, à l'instar de François BAROIN à Troyes, Jean-François COPE à Meaux, Natacha BOUCHART à Calais ou Arnaud ROBINET à Reims. La candidate LR à Marseille Martine VASSAL, confrontée à une dissidence, est au coude-à-coude avec la gauche. A Toulouse, le sortant Jean-Luc MOUDENC, président de France Urbaine, également soutenu par LREM, arrive avec 35 % des suffrages mais son élection pourrait dépendre du climat politique du second tour. A Bordeaux, le maire sortant Nicolas FLORIAN ne devance le candidat écologiste que de 96 voix.

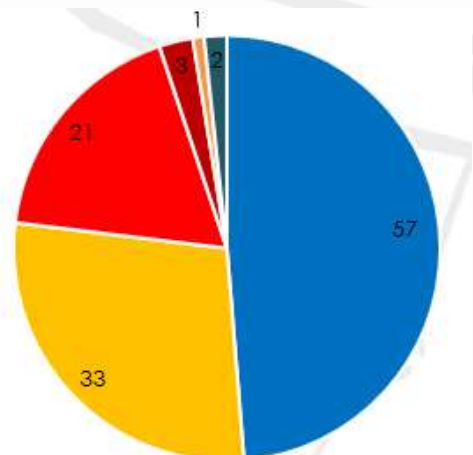
La majorité :

Le parti La République En Marche! qui n'avait pas de sortants gagne deux mairies au premier tour dont un soutien LR. Sa politique de soutien à de nombreux maires DVD ou LR lui permet cependant de prétendre avoir soutenus 33 élus dans les villes de plus de 30 000 hbtés élus au premier tour dont 27 de droite ou du centre et seulement 4 à gauche. LREM ne fait pas les scores escomptés et arrive en deuxième position à Strasbourg, en troisième à Paris, Lille, Lyon et Besançon. Dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants, aucun candidat LREM ne semble en mesure de remporter l'élection.

- Résultat décevant pour quelques marcheurs tels que Thomas CAZENAVE, à Bordeaux qui arrive en troisième position avec moins de 13 %.
- A Perpignan, le député Romain GRAU doit se contenter de la quatrième place avec 12,4 % ; à Rennes, la députée Carole GANDON est troisième avec environ 14,5 % ; à Nantes, sa collègue Valérie OPPELT est quatrième avec moins de 13 %.

Il semble par ailleurs difficile de faire une analyse poussée au sein de la majorité. Le Modem ayant eu des soutiens différents de LREM à Marseille, à Reims et à Bordeaux surtout. Plus compliqué encore avec Agir et UDI qui était dispersés entre soutien de LREM ou candidatures contre un LREM avec soutiens LR.

- Victoire de deux ministres : Gérald DARMANIN et Franck RIESTER qui l'emportent dès le premier tour, respectivement à Tourcoing et Coulommiers
- Edouard PHILIPPE est mis en ballottage au Havre (43 %) par le candidat communiste Jean-Paul LECOQ (34 %), alors qu'il avait été élu dès le 1^{er} tour en 2014. Le Premier ministre pourrait se voir opposer une large coalition au second tour et tout dépend pour lui du climat politique du second tour.



- Forces de droite et du centre (57 élus : 34 LR, 16 DVD, 6 UDI, 1 LIBRES I)
- soutiens LREM (33 élus : 2 LREM investis, 27 soutiens LREM droite/centre, 4 soutiens LREM à gauche)
- Forces de gauche (21 élus: 11 PS, 10 DVG)
- PCF (3 élus)
- EELV (1 élu)

MUNICIPALES 2020/ 1^{er} TOUR

Europe Ecologie Les Verts (EELV)

Le parti EELV réalise de bons scores dans plusieurs grandes villes qu'il ciblait mais ne parvient pas à modifier les alliances socialistes/ écologistes: A Rennes (25 %), Lille (23,5 %) et Nantes (19 %). Les candidats EELV sont en tête à Lyon, Strasbourg, Grenoble et Besançon. Enfin, à Bordeaux, le candidat EELV arrive deuxième avec moins de 100 voix de retard par rapport au candidat LR sortant.

Le parti socialiste

La gauche conserve son ancrage local. Dans les communes socialistes, les maires PS sortants arrivent largement en tête, avec notamment 30,2% des voix pour Anne HIDALGO à Paris et 29,8% des voix pour Martine AUBRY à Lille. A Marseille, la tête de liste PS-PCF Michèle RUBIROLA est au coude-à-coude avec sa rivale LR, Martine VASSAL. Mis à part Besançon et Strasbourg, le PS est conforté majoritairement dans son alliance avec les écologistes. C'est notamment le cas à Rennes, Nantes, Lyon, Lille, Rouen où les écologistes compteront désormais mais derrière les socialistes.

La maire sortante socialiste de Rennes, Nathalie APPERE, est également arrivée en tête du premier tour avec 32,77% des voix. A Nantes, Johanna ROLLAND se classe première aussi avec 31,36% des voix. L'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Le FOLL est en tête au Mans avec 41,99% des voix.

Le Rassemblement national

Le Rassemblement National réussit à faire réélire dès le premier tour ses maires sortants à Hénin-Beaumont, Fréjus, Beaucaire et Hayange mais parvient difficilement de nouvelles implantations mis à part peut-être Perpignan. Le RN, qui dirige une dizaine de villes, est en effet en mesure de conquérir Perpignan, où Louis ALIOT est qualifié pour le second tour (35 %). En revanche, le porte-parole du parti Sébastien CHENU échoue à Denain, où la maire sortante socialiste réélue dès le premier tour. Enfin, Robert MENARD, soutenu par le RN à Béziers, triomphe avec près de 70 % des suffrages et pourrait récupérer la communauté d'agglomérations.

France Insoumise :

La formation n'a investi aucun candidat, mais a soutenu 550 listes dans toute la France, rendant ses résultats très difficilement lisibles. Défendant le principe "d'auto-organisation", la formation de Jean-Luc MELENCHON se prépare surtout à la présidentielle de 2022 et n'a présenté aucun objectif chiffré pour ce scrutin municipal.

Notre analyse :

- La prime aux sortants: dans une période troublée depuis les gilets jaunes, les citoyens malgré la forte abstention n'ont pas souhaité déstabiliser des équipes locales. Il faut rappeler qu'un grand renouvellement et rajeunissement des maires avaient eu lieu en 2014.
- La confiance des citoyens pour les exécutifs locaux, proches du terrain. Le non-cumul des mandats depuis 2017 entre un mandat national et un mandat local ayant certainement renforcé le lien local.
- La satisfaction du lien du maire avec la vie locale sur des enjeux de vie quotidienne : dans de nombreuses villes, pendant le dernier mandat, de nouveaux projets de territoires ont été réalisés liés aux enjeux de vie citoyenne, à la ville durable, à l'aménagement de friche urbaine, à la sécurité. Les mandats précédents avaient initiés la construction de grands projets d'investissements beaucoup plus polémiques et moins consensuels.
- L'incarnation d'un territoire qui représente la commune, la ville : Les enjeux portés par les intercommunalités ; communautés de communes, agglomérations et métropoles n'ont pas été abordés alors que celles-ci portent des compétences fortes. C'est un peu comme si les candidats et les électeurs ne voulaient pas parler de cet échelon intercommunal complexe et préféreraient le cantonner dans un rôle administratif. Il faut rappeler que mis à part le cas de la métropole de Lyon, le suffrage universel n'a pas été mis en place pour cet échelon qui n'a pas le statut de collectivité au niveau juridique mais pas non plus pour les français.
- La société civile : Les listes municipales depuis plusieurs élections municipales avaient toujours été composées et bien avant la création de En Marche, par le regroupement sur une même liste de candidats issus de la société civile et d'univers très différents et non politisés. Les maires sortants qui ont peu politisés leurs campagnes incarnaient tous finalement ce mouvement et les candidats de la majorité sauf ceux issus des familles politiques traditionnelles ont donc eu du mal à incarner la société civile, à se démarquer et trouver leurs places
- Et au-delà des étiquettes politiques, un non renouvellement et une poursuite des choix de 2014, avec des maires qui incarnent le plus souvent soit la droite centriste, soit la gauche socialiste et même dans quelques exemples le renouvellement de confiance donnés à des élus RN ou écologistes.
- Et si le second tour s'était poursuivi dans l'élan du premier tour, on aurait pu s'attendre à de nouvelles formes d'alliances probables et seulement dans les villes où les sortants n'étaient pas candidats, quelques bascules entre gauche et droite et quelques grandes villes passées à l'écologie.



Covid-19 : quelles conséquences sur le second tour des élections municipales ? L'analyse de Gérard TROUVE, Consultant externe pour SEANCE PUBLIQUE, animateur Groupe Territoires

Le scrutin du premier tour des élections municipales, le 15 mars dernier, a dégagé les résultats suivants : 30 000 communes environ disposent dès ce premier tour d'un conseil municipal au complet, 5 000 communes environ doivent attendre le second tour pour la mise en place de leur assemblée délibérante. Du fait de la pandémie du Covid-19, il a été décidé de ne pas organiser le second tour prévu le 22 mars. En conséquence, la loi portant mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, votée ce 22 mars, a introduit dans le Code électoral des modalités exceptionnelles qui répondent à la diversité des situations :

I - Communes dont le Conseil municipal a été intégralement renouvelé dès le premier tour

Le résultat du premier tour reste acquis pour l'ensemble des conseillers municipaux, communautaires, d'arrondissement ou de secteur régulièrement élus (majorité absolue des suffrages exprimés), qu'ils l'aient été au scrutin de liste (communes de +1000 h.), ou au scrutin plurinominal (communes de - 1000h.)

Toutefois, ces conseillers élus dès le premier tour, n'entreront en fonction qu'à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité scientifique. Par dérogation, les conseillers municipaux des villes de moins de 1000h. entreront en fonction au lendemain du second tour de l'élection.

Les organes exécutifs des conseils municipaux élus le 15 mars, maire, maires adjoints, qui auraient dû être mis en place entre le vendredi 20 et le dimanche 22 ne seront installés qu'après cette entrée en fonction (au plus tôt cinq jours, au plus tard dix jours). Le comité scientifique examinera les risques sanitaires et les précautions à prendre pour cette élection.

Cependant, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnance, dans le mois qui vient, toute mesure relative au mode d'organisation de l'élection de ces exécutifs locaux, y compris en cas de maintien de l'état d'urgence sanitaire, selon des modalités préservant la santé des élus et des agents publics (salle de réunion, règles procédurales allégées, mode de votation...).

Par voie de conséquence, le mandat des conseillers municipaux sortants, et donc des maires et adjoints, en exercice au 15 mars dernier est prorogé jusqu'à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020. Il leur appartiendra de régler les affaires courantes ou d'appliquer les décisions précédemment délibérées.

II - Communes où il n'y a aucun élu ou simplement une partie du conseil municipal élue au premier tour

Le second tour, là où il est nécessaire, est reporté au plus tard en juin 2020. Un décret pris en Conseil des ministres au plus tard le 27 mai en fixera la date si la situation sanitaire le permet. Dans cette perspective, le Gouvernement remettra au Parlement un rapport avant le 23 mai 2020 fondé sur l'analyse du Comité scientifique. Les déclarations de candidatures seront déposées au plus tard le mardi qui suit la publication du décret susvisé.

Si, du fait de la situation sanitaire, le deuxième tour ne pouvait se tenir avant cette date, le Parlement serait à nouveau saisi pour qu'il soit procédé à l'organisation de l'ensemble des opérations électorales premier et deuxième tour, le Parlement considérant que le délai constitutionnel raisonnable exigé entre les deux tours aurait été dépassé.

Cette même loi décidera de la durée de prolongation du mandat des conseillers municipaux, communautaires, conseillers de Paris concernés et des modalités d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus dès le premier tour dans les communes de moins de 1000 h.

On notera que le report de ces élections à l'automne entrainera un décalage des élections sénatoriales (section 2) prévues en septembre prochain.

III - Conseils communautaires des Etablissements de coopération intercommunale (EPCI)

La quasi-totalité des communes sont désormais regroupées au sein d'un EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole).

Le renouvellement de leurs assemblées délibératives et donc de leur exécutif est consécutif à l'élection des conseillers municipaux, les conseillers communautaires étant élus soit par fléchage soit dans l'ordre du tableau. La mise en place de leurs instances est donc affectée de la même façon que celles des communes par les conséquences de la pandémie.

Pour tenir compte de la diversité des situations : conseils municipaux totalement renouvelés, partiellement renouvelés ou non renouvelés, il a été décidé de retenir une situation transitoire en cohérence avec la décision de proroger le mandat des conseillers municipaux. Le mandat de conseillers communautaires en exercice au 15 mars est donc prolongé dans les mêmes conditions et pour la même durée que celui des conseillers municipaux. Le mandat des bureaux des EPCI est lui-même prorogé.

Toutefois le Président est remplacé par un vice-président s'il a perdu son mandat lors de l'élection du 15 Mars. La mise en place définitive des instances de ces EPCI sera liée à la prise de fonction des conseils municipaux telle que développée ci-dessus.

Second tour des élections municipales : des ordonnances préciseront les modalités de gel du corps électoral et de consultation des listes d'émargements du 1er tour

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER adressée à l'ensemble des maires précise les points de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 relatifs à la prorogation des mandats des conseillers municipaux et l'organisation du second tour dans les communes où cela est nécessaire.

La circulaire confirme que les municipalités « **en exercice avant le 1^{er} tour** » continuent de délibérer de manière régulière et que, dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour, **les nouvelles municipalités entreront en fonction au plus tard au mois de juin.**

Dans les communes où une partie seulement des conseillers a été élue, **les conseillers entreront en fonction à l'issue du second tour en juin ou**, s'il ne devait pas avoir lieu, **dans des conditions définies par une loi ultérieure.** Si le second tour n'est pas organisé en juin, une loi déterminera l'entrée en fonctions des municipalités dans les communes où les conseils ont été renouvelés dans leur totalité le 15 mars dernier.

Une ordonnance qui sera présentée lors d'un prochain Conseil des ministres précisera les modalités selon lesquelles sera gelé le corps électoral qui devra être identique pour les deux tours de scrutins.

Ordonnances Covid-19 : les mesures qui concernent les collectivités territoriales et leurs groupements

Mercredi 25 mars, trois jours après l'adoption au Parlement de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a adopté 25 ordonnances pour faire face à la crise sanitaire. Le point sur les dispositions qui concernent les collectivités territoriales et leurs groupements.

> Ordonnance portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises prévoit la création pour 3 mois d'un fonds de solidarité pour aider les entreprises exerçant une activité particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19. Ce fonds de solidarité est financé par l'Etat à hauteur de 750 millions d'euros. Les régions se sont également engagées à participer à ce fonds par contribution volontaire de 250 millions d'euros. Par ailleurs, les collectivités d'Outre-Mer, les autres collectivités territoriales et les établissements publics à fiscalité propre pourront y contribuer volontairement. Le montant et les modalités des contributions financières seront définis dans le cadre d'une convention conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale

> Ordonnance portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure d'exécution des contrats de commande publique : des mesures nécessaires à l'assouplissement des règles applicables à la passation et à l'exécution des contrats de commande publique qui seraient compromis du fait de l'épidémie de Covid-19, afin de ne pas pénaliser les opérateurs économique et de permettre la continuité de la commande publique

- A noter enfin que la loi d'urgence permet de déroger aux règles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, s'agissant notamment de leurs assemblées délibérantes et de leurs organes exécutifs, y compris en autorisant toute forme de délibération collégiale à distance.

> Ordonnance relative aux mesures de continuité budgétaire financière et fiscale des collectivités territoriales :

- Le Président du conseil régional pourra octroyer directement des aides aux entreprises, dans la limite de 100 000 euros par aide ;
- En matière budgétaire, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser : l'adoption du budget primitif est reportée au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020
- En matière fiscale, davantage de temps est laissé aux élus locaux pour décider des tarifs et des taux des impositions locales
- Pour que les collectivités territoriales et leurs groupements puissent continuer à fonctionner dans cette période de crise sanitaire, des mesures de souplesse budgétaire sont prévues : non-prise en compte des dépassements de dépenses de fonctionnement par dérogation aux contrats de maîtrise des finances publiques, dits "Contrats de Cahors", au titre de l'année 2020.

Les régions en première ligne

Depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, les Régions se mobilisent aux côtés du gouvernement et des services déconcentrés de l'Etat. Ci-dessous le point sur les mesures adoptées par les 18 régions au 25.03.20 (non exhaustives).

ECONOMIE

Face aux conséquences économiques de la crise pour les entreprises, les Régions ont pris des mesures, soit seules, soit avec l'Etat et Bpifrance. Au total, c'est ainsi **près d'un milliard d'euros d'ores et déjà mobilisé en propre par les Régions** au profit des acteurs économiques sur tous les territoires.

- [Participation à hauteur de 250 millions d'euros au Fonds national de solidarité lancé par l'Etat](#), en faveur des TPE et indépendants. Elle permettra d'apporter **une première aide d'urgence de 1.500 euros**.
- Mise en place de «Task force» Régions-Etat-Bpifrance ou « cellules » de suivi économique des entreprises.
- Mise en place de dispositifs visant à répondre aux problèmes de trésorerie immédiate (garantie, prêt rebond, différé de remboursement, etc.) – avec ou sans Bpifrance selon les cas
- Non-application de pénalités en cas de retard dans le cadre des marchés publics
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région
- Mise en place de moratoires sur les remboursements de prêts
- Assouplissement des dispositifs régionaux, jusqu'au 31 octobre 2020 : taux nuls, allongements de remboursement et différés de remboursement supplémentaires.
- Mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises.
- Mise en place de numéros verts dédiés aux acteurs économiques = aiguillage vers les interlocuteurs en fonction de la nature de la difficulté remontée

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Maintien du financement des frais pédagogiques des organismes de formation.
- Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation.

Pour mars/avril, le maintien de ces moyens représente plus de 335 millions d'euros.

SANTÉ / SOCIAL

- Acquérir des masques et équipements de protection (gels hydroalcooliques, gants, blouses...) pour en accélérer la distribution aux personnels soignants en lien avec les Agences régionales de santé (ARS), et au-delà, à tous ceux qui continuent à travailler pour assurer les services essentiels à notre économie: **51,36 millions de masques ont été commandés à ce jour par 11 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur)**, à la suite du décret n°2020-281, paru samedi 21 mars. Au delà de ces achats massifs, mobilisation des stocks existants dans les entreprises des territoires et activation de la production locale (coût estimé à 40,7 millions d'euros)
- Mise en place de primes pour les étudiants paramédicaux qui sont en renfort des équipes soignantes.

TRANSPORTS ET MOBILITE

- Mise en place de circuits de transport au regard des plans de garde d'enfants des personnels hospitaliers

CULTURE

- Les Régions sont toutes mobilisées. Des messages sont adressés aux acteurs culturels et aux têtes de réseau (parfois de la part du Président de Région lui-même).
- Le travail s'effectue avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les agences culturelles (quand il y en a) pour le diagnostic et l'évaluation des besoins. L'idée est de s'harmoniser.
- Les engagements : maintien des subventions même si les manifestations n'ont pas lieu.
- Certaines Régions ont d'ores et déjà voté un fonds d'urgence dédié complémentaire au plan de l'Etat abondé par les Régions à destination des acteurs économiques.

ENVIRONNEMENT

- Déchets : assouplir les conditions d'incinération et d'enfouissement pendant la période de confinement et besoin d'actualisation du plan national de pandémie grippale de 2011; appui des Régions aux collectivités pour aider à réorienter les flux.
- Prendre toutes les mesures de protection du personnel et de continuité du service public (sites prioritaires), en application des consignes nationales.
- Réunion quotidienne avec la Direction générale de la prévention des risques et les opérateurs et têtes de réseaux des collectivités, dont Régions de France.
- **Elisabeth BORNE** et **Brune POIRSON** ont échangé le 23 mars 2020 avec les acteurs de la filière déchets, dont les Régions, pour évoquer la continuité de leurs activités indispensable au maintien de la salubrité publique

AGRICULTURE

Le 21 mars, Régions de France a envoyé un courrier au Ministre de l'Agriculture dans lesquels les présidents de régions prennent notamment les engagements suivants :

- Assurer la continuité du service public en aménageant les modalités d'intervention des agents.
- Demander de dérogations réglementaires auprès de l'Etat et des instances européennes.
- En lien avec l'Etat, identifier les impacts de la crise sur les filières pour éviter tout blocage (rupture de l'approvisionnement alimentaires, etc...).



Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France, Le Figaro, 20.03.20

« Nous travaillons étroitement avec les acteurs économiques et l'Etat, à qui je demande non seulement de reporter le paiement des échéances mais d'en rembourser certaines pour redonner de la trésorerie. Le retour de la confiance est essentiel, notamment pour rétablir le crédit interentreprises. Je veux tout faire pour retrouver mes entreprises après cette crise. »

Les régions vont travailler à un plan de relance de l'économie :

Toujours solidaires face à la crise du COVID-19, les Présidents des 18 Régions de France ont annoncé lundi 30 mars leur intention de travailler ensemble à un plan de relance de l'économie en lien avec l'État, lors de leur Conseil hebdomadaire.

Pour les régions, la réponse à la crise ne doit pas se limiter à une relance classique des investissements dans les infrastructures, via les Contrats de plan État-Régions (CPER).

Le plan de relance devra d'abord proposer une réindustrialisation du pays autour des filières et productions nouvelles, sur tous les territoires.

Les Régions feront des propositions dans les prochaines semaines à l'État pour co-construire ce plan de relance dont la France et les Français auront tant besoin, une fois l'épidémie vaincue.

PERSONNALITÉ MOBILISÉE

Jean ROTTNER
Président du Grand Est



Le **président de la région Grand Est et médecin urgentiste** est en première ligne face à la crise puisque sa région reste un des épicycles de l'épidémie en France.



Face à la gravité des événements, il avait envoyé un SMS à Emmanuel MACRON, dès le début du mois de mars. Il avait alerté le Président de la République sur une situation devenue endémique.

Enfin, pour faire face à l'engorgement des hôpitaux de sa région, il a organisé avec l'Etat le transfert de patients vers l'Allemagne, la Suisse, ainsi que vers des régions françaises moins lourdement touchées par la crise.

Focus sur les mesures de la Région Ile-de-France

Le 24 mars, dans une interview au Figaro, la Présidente de la Région Ile-de-France a annoncé un certain nombre de mesures pour faire face à la crise du Covid-19 :

- Déblocages de fonds pour rémunérer des étudiants infirmiers confinés qui viendront en renfort dans les hôpitaux
- Commande de 20 millions de masques pour équiper le personnel soignant
- Participation – aux côtés de l'Etat – au programme Discovery, sous la direction de l'INSERM, un programme d'essais cliniques sur de potentiels traitement du COVID-19.
- Partenariat avec le Marché de Rungis et mise en place du site « Rungis livré chez vous » pour livrer des produits au domicile des franciliens



Garde d'enfants, aide aux personnes âgées, lutte contre l'isolement : les départements multiplient les initiatives

Gestionnaires d'établissements ou services accueillant des personnes âgées et handicapées, de MDPH (maisons départementales des personnes handicapées), de collèges, des SDIS, en charge de la protection de l'enfance, etc., les Départements, échelon de proximité, renforcent leurs dispositifs pour accompagner au mieux les populations et en particulier les plus fragiles.

Sur son site web, l'Assemblée des Départements de France publie les initiatives qui ont d'ores et déjà été prises par l'ensemble des départements : versement des allocations individuelles de solidarité maintenu, mise en place de numéros de convivialité pour les personnes isolées et âgées,

mesures pour faciliter l'accueil des enfants personnels prioritaires commandes de masque et gel hydroalcoolique, aide financière pour des gardes d'enfant, ouverture de plateformes téléphoniques d'entraide pour permettre aux personnes isolées de se mettre en relation avec un réseau de bénévoles, accès gratuit aux ressources numériques de la bibliothèque départementale (Ardèche), lancement d'un appel aux dons pour acheter du matériel médical (Ardennes), dons de masques et de gants (en Savoie, ce sont les musées départementaux qui ont fait dons de leurs stocks aux personnels soignants).

Dominique BUSSEREAU



« Les Départements sont en première ligne sur le front sanitaire et social. Si les hospitaliers sont dans la première tranchée, nos services sont dans la seconde, également très exposée. Nos sapeurs-pompiers, nos personnels de PMI et des EHPAD, nos assistantes familiales, nos aides à domicile, nos éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, tous nos personnels qui gèrent au quotidien les détresses et les difficultés de nos compatriotes sont encore plus sollicités quand se généralisent le désarroi et la peur » (Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF, Président du Conseil départemental de Charente-Maritime)

LOGEMENTS POUR LES SOIGNANTS : À LA DEMANDE DE L'ETAT, AIRBNB MET EN PLACE UNE PLATEFORME DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LOGEMENTS POUR LES SOIGNANTS ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DES CENTRES D'HÉBERGEMENT

Le Ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien DENORMANDIE, a sollicité la plateforme de location Airbnb pour mettre des logements à disposition du personnel soignant des hôpitaux, des EHPAD ainsi que des travailleurs sociaux et bénévoles mobilisés dans les centres d'hébergement. Des hôtes volontaires pourront y proposer des logements gratuits à ceux qui en auraient besoin pour se rapprocher de leur lieu de travail.

La plateforme « Appartsolidaire » a été lancée le 24 mars : <https://www.airbnb.com/d/solidarite-medicale>



Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires

« Collectivités territoriales, associations, entreprises ou simples particuliers : la période que nous traversons s'accompagne de multiples expressions de solidarités de proximité et d'engagement citoyen. Je salue l'initiative d'Airbnb à l'égard des personnels soignants. C'est aussi par l'addition des bonnes volontés, sur des territoires engagés, que nous viendrons à bout de la crise. »

L'AMRF présente son plan d'action

Le 19 mars 2020, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a publié son plan d'action pour faire face à l'épidémie du Covid-19. L'Association part du constat que les difficultés du monde rural sont décuplées en situation de crise (distance aux services de soins, aux commerces, mobilité, accès à l'Internet) et que, dans ce contexte, la commune apparaît « plus que jamais comme un maillon déterminant pour agir dans la proximité et représenter l'Etat dans l'acceptation des mesures de confinement ».

C'est pourquoi, l'AMRF a lancé une plateforme d'aides aux communes pour les aider à accompagner les habitants des communes rurales. L'Association y recense les premières actions qui sont d'ores et déjà menées dans certaines communes sur le territoire. Ci-dessous quelques initiatives :

Services publics :

- Télétravailler avec le personnel communal
- Communiquer le numéro du maire aux administrés

Santé

- Étendre à une salle municipale la salle d'attente du cabinet médical

Numérique :

- Créer une plateforme d'échanges et d'entraide sur laquelle s'inscrit la population.

Commerces de proximité :

- Ouvrir un compte « mairie » chez les commerçants alimentaires et ensuite quand la crise sera finie, demander aux personnes de venir régler leur dû.
- Accord avec la grande surface du secteur pour que le personnel communal disponible et les conseillers municipaux, munis d'une attestation du Maire et de leur pièce d'identité, puissent régler les achats avec un chèque vierge du demandeur.
- Proposer le portage de repas à domicile et les courses d'alimentation.

Solidarité :

- Appeler les personnes âgées, vulnérables ou isolées pour savoir s'ils vont bien et s'ils ont à manger (à se partager entre conseillers municipaux).
- Populariser l'opération « un dessin pour papy et mamie ».

Ecole :

- Mettre à disposition des ordinateurs disponibles aux familles sans matériel informatique pour les cours à distance
- Imprimer les devoirs et leçons pour les parents qui ne sont pas dotés d'informatique avec une mise à disposition en mairie.

France Urbaine demande des marges de manœuvre au Gouvernement

Le 23 mars, suite à une **réunion extraordinaire organisée avec les maires des grandes villes et les Présidents d'EPCI**, France Urbaine a adressé un courrier au Premier Ministre pour appeler le Gouvernement à donner aux territoires, via les ordonnances du projet de loi d'urgence pour lutter contre l'épidémie de COVID-19, des marges de manœuvre et un cadre juridique sécurisé pour :

- **« Assurer la continuité des services publics essentiels »** (santé, sécurité, transports, eau et assainissement, déchets, gardes d'enfants)
- **Élargir les solutions de gardes d'enfants et d'accueil à l'école** – déjà mises en place par les territoires urbains en mobilisant leurs capacités d'accueil – aux forces de l'ordre nationale ou locale (police et gendarmerie nationale, police municipale...), aux personnels du secteur de l'alimentation (commerçants, caissiers...) ou des services vitaux (collecte des déchets, eau potable, assainissement...), en première ligne face à l'épidémie ;
- **Donner les moyens aux Préfets pour protéger** de manière efficace et rapide **les populations les plus précaires**, ainsi que les personnes victimes de violences conjugales et familiales, pour lesquelles le confinement soulève de graves dangers, avec l'appui des collectivités, en mobilisant entre autres les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) ;
- **Soutenir les maires pour assurer l'ordre public ;**
- **Faciliter l'action des maires et présidents d'intercommunalités** dans un contexte où des décisions inhabituelles devront être prises et où la réunion des instances délibérantes s'avère particulièrement complexe et risquée sur le plan sanitaire ;
- **Répondre à l'inquiétude légitime** des agents de ces **services essentiels et vitaux** concernant leur protection (les collectivités déplorent ne pas avoir de masques à leur fournir) ;
- **Accompagner les commerces et entreprises.** Les entreprises de vente en ligne devraient être sollicitées, eu égard à l'augmentation de leur chiffre d'affaires, pour participer à l'effort de solidarité ;
- **Clarifier les modalités de communication en période électorale :** les communications des collectivités territoriales sur le COVID-19 doivent être exclues des restrictions de communication **Ordonnances Covid-19 : les autres mesures relatives au fonctionnement des collectivités territoriales**

ACTUALITÉS DES TERRITOIRES

	Acteurs	Initiatives	
INDUSTRIES ALIMENTAIRES		Dominique SCHELCHER , Président de Système U , a annoncé la généralisation de l' accès prioritaire des personnels de santé aux magasins U. Autre annonce : « Pour soutenir les TPE et PME qui livrent nos entrepôts [...], nous mettons en place le paiement comptant des factures pour faciliter leur trésorerie » (Twitter , 19.03.2020)	
		Le président de CGB , Franck SANDER , a annoncé que deux coopératives avaient réorienté leur production vers les gels hydroalcooliques. Il a aussi rappelé le rôle essentiel des agriculteurs pour assurer l'approvisionnement alimentaire.	
INDUSTRIES TEXTILES		Les Tricots Saint James vont produire des masques de protection . Ces masques seront, dans un premier temps, exclusivement et gratuitement destinés au Groupe hospitalier Mont Saint-Michel (via le Centre Hospitalier d'Avranches). Saint James attend encore la validation de la DGA (Les Échos , 24.03.2020).	
TRANSPORTS		Le groupe PSA donne plus de 350 000 masques de protection aux hôpitaux et services d'urgence (Usine Nouvelle , 20.03.20). Par ailleurs, la filiale de mobilité du groupe PSA, Free2Move, met à disposition des hôpitaux de Paris et professionnels de santé des véhicules de sa flotte électrique . Le groupe a également donné du matériel médical (moniteurs, défibrillateurs et gants aux hôpitaux de Milan, Madrid et Mulhouse (L'Argus , 24.03.2020).	

Hommage

Patrick DEVEDJIAN, ancien ministre et Président du département des Hauts-de-Seine, est décédé à 75 ans, après avoir contracté le coronavirus.



Très engagé pour son département des Hauts-de-Seine (qu'il a continué à administré à distance, depuis son lit d'hôpital) et attaché à l'autonomie des collectivités territoriales – il pilota les lois de l'acte II de la décentralisation - Patrick DEVEDJIAN militait avec Pierre BÉDIER, Président des Yvelines, sur le croisement des compétences et la mutualisation entre les deux départements.

Patrick DEVEDJIAN militait avec Pierre BÉDIER, Président des Yvelines, sur le croisement des compétences et la mutualisation entre les deux départements.

La classe politique a unanimement rendu hommage à cet esprit libre, très cultivé, « courageux » et attachant.

Formations 100% à distance

SEANCE PUBLIQUE propose des formations en visioconférence liées à notre activité dans les territoires

Jeudi 23 avril : 9h -12h30 et **Vendredi 24 avril** : 9h -12h30
Un projet de territoires

analyses et méthodes à partir des retours d'expériences des entreprises liées au Covid-19. Une dynamique d'ancrage local pour être acteur d'un projet de territoire

Mercredi 29 avril : 9h -12h30 et **Jeudi 30 avril** : 9h -12h30
Elections Municipales 2020 et plan d'actions

Quels projets de territoires, quelle analyse des programmes de campagne. Comment travailler avec les nouveaux élus ?

Pour vous inscrire : contact **Clément MORILLION** *Directeur Conseil* / Mob. : 06 67 44 58 08 / Email : cmorillion@seance-publique.com